CHARTE DES BONNES PRATIQUES

Pour une utilisation économe des salles communales

(*à l'attention des associations et usagers des salles communales*)

Les consignes et principes suivants ont pour objectif **la réduction des consommations en chauffage et éclairage des salles communales**, dans le contexte d'inflation des coûts des énergies.

Ces règles s'inscrivent par ailleurs dans la démarche plus globale de développement durable appliquée aux équipements communaux. Les responsables des associations devront veiller au bon respect des points suivants :

L'ECLAIRAGE

➔ **Rien ne doit faire obstacle aux apports de lumière naturelle par les fenêtres**

D'une manière générale, les utilisateurs doivent s'abstenir d'un usage abusif de l'éclairage des locaux. L'apport de la lumière naturelle est à privilégier lorsqu'il fait jour et que l'ensoleillement le permet.

➔ **Eteindre systématiquement la lumière en sortant d'une pièce**

Il est important de veiller à éteindre les lumières des locaux lorsqu'ils sont inutilisés (bureaux, couloirs, halls d'entrée)

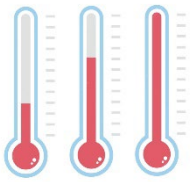

LE CHAUFFAGE

Les températures dites de consigne seront fixées à 19° en utilisation normale, et abaissées à 17° la nuit.

➔ **Participer au bon climat des locaux en adoptant les bons gestes**

- Faire attention aux fenêtres et aux portes : veuillez à ce qu'elles soient bien fermées si le chauffage fonctionne, afin d'éviter au maximum les déperditions de chaleur.

- Fermer les portes entre les espaces chauffés et ceux qui ne le sont pas (couloirs ou salles de réunion non utilisées),
- Ne pas utiliser de chauffage d'appoint

➔ Alerter en cas de dysfonctionnements

Ne pas hésiter à contacte rapidement la mairie (vie.locale@ville-lardy.fr) si vous observez un problème de suite, de thermostat… les réparations et améliorations pourront ainsi être apportés dans les meilleurs délais.

Les économies d'énergie dans les équipements communaux, tout le monde y participe !